



## **INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE CHU DE MONTPELLIER**

### **EPREUVES DE SELECTION 2023**

#### **PROCEDURE D'INSCRIPTION :**

**Les inscriptions au concours démarrent le **lundi 2 janvier 2023**.**

**Veillez suivre les étapes suivantes :**

- 1.- Pré-inscription en ligne sur le site : <https://ife.chu-montpellier.fr/MySelect/> **entre le lundi 2 janvier et le mercredi 15 février 2023**. Cette démarche est obligatoire et aucun dossier papier ne sera traité si la pré-inscription n'est pas enregistrée.**
- 2.- Téléchargement du dossier d'inscription <https://ifms.chu-montpellier.fr/fr/ifcs> : nous vous prions de le remplir de manière lisible.**
- 3.- Envoi du dossier par courrier postal (**colis suivi et/ou recommandé** de préférence) à :**

**Madame la Directrice de l'IFCS  
1146 avenue du Père Soulas  
34 295 Montpellier cedex 5**

**Merci de bien vouloir joindre à ce dossier toutes les pièces justificatives de la liste (cf.) dans l'ordre. Tout dossier réceptionné en dehors des dates d'inscription ne sera pas validé (cachet de la poste faisant foi)**

- 4.- Validation du dossier par la Directrice de l'IFCS ou demande d'informations complémentaires par mail.**
- 5.- Une convocation à l'épreuve d'admissibilité par mail.**

## DOSSIER INSCRIPTION CONCOURS 2023 – PIÈCES À FOURNIR

Tout candidat à la formation Cadre de Santé constitue un dossier d'inscription et l'adresse **entre le lundi 2 janvier et le mercredi 15 février 2023** inclus à :

**Madame la Directrice de l'IFCS  
1146 avenue du Père Soulas  
34 295 Montpellier cedex 5**

**Le candidat doit justifier de 4 années d'exercice professionnel (temps plein ou d'une durée de quatre ans équivalent temps plein) dans sa profession au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection.**

### LISTE DES PIÈCES À FOURNIR (Merci de les insérer dans l'ordre)

- 1) **Lettre de candidature** manuscrite.
- 2) **Dossier de candidature** à télécharger sur le site :  
<https://ifms.chu-montpellier.fr/fr/ifcs> dûment complété.
- 3) Photocopie du/des **diplômes professionnels**
- 4) **Justificatifs de la durée d'exercice professionnel**
  - pour les candidats salariés : **une attestation de l'employeur ou des employeurs justifiants des années d'exercice professionnel.**
  - pour les candidats exerçant dans le secteur libéral :
    - Certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice**
    - et
    - L'attestation d'inscription au rôle de la patente ou taxe professionnelle pour la période correspondant à leur exercice, établie par les services fiscaux de leur lieu d'exercice et tout autre document permettant de justifier des modes d'exercice.**
- 5) **Deux certificats médicaux :**
  - **un émanant d'un médecin agréé** <https://www.occitanie.ars.sante.fr/medecins-agrees-13> (liste disponible sur le site attestant « l'aptitude physique et l'absence de contre-indication au suivi de la formation »)
  - **un certificat médical attestant que le candidat est « à jour des vaccinations obligatoires » (mention obligatoire) fixées par l'article L10 du Code de la Santé Publique.**

- 6) Deux **photos d'identité** (nom de naissance+ nom d'usage et prénom du candidat au verso) + copie d'une **pièce d'identité** (carte d'identité ou passeport).
- 7) **3 enveloppes** autocollantes (format A5 : 14.8cm de largeur et 21 cm de longueur)  
Libellées à vos noms et adresse et affranchies au tarif normal pour 20 grammes.
- 8) Une attestation de **prise en charge** ou de demande de prise en charge des frais de scolarité par l'employeur ou l'organisme de financement concerné, ou, à défaut, un engagement sur l'honneur du candidat de régler les frais de scolarité.
- 9) **Chèque de 90 €**, non remboursable, en règlement des frais de dossier et de sélection, libellé à l'ordre de **M. le Trésorier Principal du CHU de Montpellier**.

## **TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON CONFORME ENTRAINE LE REJET DE LA CANDIDATURE**

### **Pour information :**

**L'épreuve d'admissibilité aura lieu :**

**Le Mardi 28 mars 2023 de 14h à 18h**

Celle-ci est relative à un commentaire de texte(s) sur un thème sanitaire ou social.  
Elle vise à tester vos capacités d'analyse et de synthèse et votre aptitude à développer et argumenter vos idées par écrit.

### **RÉSULTATS D'AMISSIBILITE :**

Affichés à l'I.F.C.S. **le mardi 25 avril 2022 à partir de 17h00** et disponibles sur internet :  
<https://ife.chu-montpellier.fr/MySelect/>

Chaque candidat est avisé par courrier du résultat, **aucun résultat n'est donné par téléphone**.  
A cet envoi est jointe, éventuellement, la convocation à l'épreuve d'admission.

### **EPREUVE D'ADMISSION :**

**Les lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 mai 2023**

Les candidats admissibles devront faire parvenir leur dossier pour l'épreuve d'admission en **trois exemplaires « papier »**, **au plus tard pour le mardi 2 mai 2023** (le cachet de la poste **faisant foi**) à l'Institut de Formation des Cadres de Santé.

- Composition du dossier rédigé par le candidat pour l'épreuve d'admission :

Selon l'Article 8 de l'arrêté relatif au diplôme de cadre de santé :

Le dossier se compose:

- d'un curriculum vitae, précisant le déroulement de carrière, les formations et diplômes;
- d'une présentation personnalisée portant sur :
  - son expérience et ses perspectives professionnelles, sa participation à des travaux, études, publications, groupes de réflexion, actions de formation et, éventuellement, les responsabilités exercées dans des organismes ou associations;
  - ses conceptions de la fonction de cadre et ses projets.

- Exigences de présentation du dossier

Le dossier doit être réalisé par traitement de texte.  
Il comporte au maximum 15 pages.

## RESULTATS DE L'ADMISSION :

Affichés à l'I.F.C.S. le **mercredi 31 mai 2023 à partir de 17h00** et disponibles sur : <https://ife.chu-montpellier.fr/MySelect/>